

RCS : BERNAY  
Code greffe : 2701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BERNAY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00026  
Numéro SIREN : 502 168 016  
Nom ou dénomination : 27 ORGANISATION

Ce dépôt a été enregistré le 17/04/2024 sous le numéro de dépôt A2024/000686

## 27 ORGANISATION

Société par Actions Simplifiée au capital de 6.000 €uros

Siège social : 28-30 Rue du 8 Mai 1945  
27500 PONT AUDEMER

502 168 016 RCS BERNAY

---

### PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Je soussignée,

La société **LOGIFLOWS**, Présidente de la société 27 ORGANISATION,

Prends les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR

- **Constatation de l'arrivée du terme du mandat d'un directeur général et renouvellement de son mandat pour une durée illimitée ;**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

La société **LOGIFLOWS**, Présidente de la société, constate l'arrivée du terme du mandat de **Monsieur POPIELA Jean - Yves** au **31 Mars 2024** en qualité de directeur général.

La Présidente de la société décide de renouveler son mandat en qualité de directeur général de la Société, avec effet rétroactif au **1<sup>er</sup> Avril 2024**, pour une durée illimitée.

**Monsieur POPIELA Jean - Yves** exercera ses fonctions dans les conditions fixées par la loi et les statuts de la société. Il sera investi, sauf disposition contraire inopposable aux tiers, des mêmes pouvoirs que la Présidente, à savoir :

- Il sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans la limite de l'objet social ;
- Il sera autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un extrait ou d'une copie des délibérations de la présente assemblée à l'effet de procéder à toutes formalités de publicité et de dépôt auprès du Greffe du Tribunal de Commerce ou du service informatique mentionné à l'article R. 123-30-14 du code de commerce et accessible à l'adresse *formalites.entreprises.gouv.fr*.

La société **LOGIFLOWS**, Présidente de la société, décide également de :

- Convenir expressément et requérir du rédacteur des présentes que le présent acte soit signé par voie de signature électronique via l'application logicielle « Yousign », en application des articles 1366 et suivants du Code Civil ;

- Se dispenser et dispenser le rédacteur des présentes d'établir, le cas échéant, un exemplaire original du présent acte par signataire, par dérogation expresse aux dispositions de l'article 1375 du Code Civil.

En conséquence de quoi, il est reconnu et pleinement accepté par la soussignée que :

- L'existence, l'origine, la réception, la consistance et l'intégrité du présent acte seront pleinement et suffisamment établies à l'égard du signataire par la transmission électronique de celui-ci à ce dernier ;
- Le présent acte entrera en vigueur à la date de signature du signataire.

Le présent procès-verbal a été signé par **Monsieur David THIBAUT**, en sa qualité de **Directeur General** de la société **LOGIFLOWS**, Présidente de la société 27 ORGANISATION.

LA PRESIDENTE	SIGNATURE
<p style="text-align: center;"><b>La société LOGIFLOWS</b> <b>PRESIDENTE</b> <i>Pour la société,</i> <b>Monsieur David THIBAUT</b></p>	<p>Date :</p>